

BATIGEL

DECAPANT PEINTURE GEL AVEC EVAPORATION CONTROLEE

PROPRIETES

SPECIFICITE

Les décapants peinture étaient généralement formulés sur base de Chlorure de Méthylène, MEC (Méthyle Ethyle Cétone), la NMP (N-méthyl-2-pyrrolidone).

La formulation du **BATIGEL** permet de s'affranchir de la toxicité de ces matières premières, limitant ainsi l'impact sur la santé des utilisateurs du fait que ce soit un produit exempté d'étiquetage toxique et nocif.

SANS CHLORURE DE METHYLENE

Afin de protéger la santé des consommateurs, la décision n°455/2009 interdit la mise sur le marché de décapants de peinture contenant du dichlorométhane (DCM). Plus précisément, les décapants de peinture contenant du DCM à une concentration supérieure ou égale à 0,1 %, en poids, ne doivent pas :

- être mis sur le marché pour la première fois après le 6 décembre 2010 en vue de la vente au grand public ou aux professionnels;
- être mis sur le marché après le 6 décembre 2011 en vue de la vente au grand public ou aux professionnels;
- être utilisés par les professionnels après le 6 juin 2012. Il existe toutefois une dérogation pour certains professionnels qui obtiendraient un certificat agréé par leur Etat membre.

Source : Décision no 455/2009/CE (JOUE L137 du 03/06/2009)

Le temps de contact étant extrêmement important pour assurer un décapage efficace, la volatilité des décapants formulés sur base Chlorure de Méthylène ou MEC limitera leur efficacité aux revêtements.

Pour une action sur des revêtements réticulés ou épais des apports réguliers de décapants seront alors nécessaires. **BATIGEL** a été spécifiquement développé avec une fonction déstructurante pour garantir une action prolongée et ce pendant 4 à 6 heures.

PERFORMANCE

BATIGEL présente des performances sur les peintures et résines, vernis et encres. Développée pour être efficace sur les revêtements à température ambiante, mais également sur les systèmes bi-composants, thermomodifiables ou à polymérisation par UV.

BATIGEL convient pour les Acryliques, Glycérophtaliques, Cellulosiques, Vinyliques, Phénoliques, Polyesters, Epoxy, Polyuréthanes.

ÉCONOMIQUE

BATIGEL possède un pouvoir couvrant largement supérieur à la plupart des décapants classiques, grâce à son pouvoir mouillant, sa vitesse d'évaporation contrôlée, et sa facilité d'application. **BATIGEL** permet une réduction des quantités mises en œuvre, jusqu'à 20% inférieures à celles des formules habituelles.

CARACTERISTIQUES

BATIGEL : Décapant gel

- Aspect ----- gel limpide
- Couleur ----- incolore
- pH ----- NC
- Densité ----- 0.95 +/- 0.02



UTILISATIONS



BATIGEL est à utiliser pour l'élimination de marquages temporaires. Elimination de graffiti. Elimination de peintures. Elimination d'encres. Nettoyage de moules en injection plastique, empreintes et événements de moules, guides d'éjecteurs, en plasturgie.

BATIGEL s'utilise sur surface lisse ou poreuse.

UTILISATEURS

BATIGEL est à utiliser par les professionnels :

Collectivités, Services techniques municipaux, RATP, Bâtiment. Maintenance. Plasturgie. Imprimerie, toutes industries

MODE D'EMPLOI

BATIGEL s'utilise pur, avec un pinceau ou une brosse à encoller. Le temps de décapage est en fonction de la nature de la peinture et de l'épaisseur à décaper, il sera compris entre 5 minutes et 1 heure.

Si aucun décollage ou frisage de la peinture n'est observé 20 minutes après l'application du gel, la pulvérisation de **BATILIQ** permet la réactivation du décapant et l'augmentation de la vitesse d'action. Après le traitement, éliminer le revêtement à l'aide d'une large spatule. Après remise à nue de la surface, rincer avec un nettoyeur haute pression. **BATIGEL** s'utilise de préférence à des températures supérieures à + 0°C, mais inférieure à 35°C.

Le « **BATILIQ** » peut être utilisé au début du frisage de la peinture afin d'accélérer la vitesse d'action du décapant.

Un essai préalable est recommandé.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Produit dangereux, respectez les précautions d'emploi.

Consulter la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande.

CONFORMITE A LA LEGISLATION

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

